



11^{ème} RALLYE DU BOULONNAIS V.H.C. COMMUNAUTE DE COMMUNES DESVRES-SAMER

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

22 et 23 août 2026

www.asadetroit.com



Communauté de Communes
de Desvres-Samer



11^{ème} Rallye du Boulonnais V.H.C. C.C. Desvres-Samer 22 et 23 août 2026

ASA du DETROIT : Organisateur administratif

AUTO CLUB COTE D'OPALE : Organisateur technique

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes 2026.

*Ce règlement particulier complète le règlement particulier
du 35^{ème} Rallye Régional du Boulonnais PEA C.C. Desvres-Samer.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International et ses Annexes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC.

- ARTICLE 1 ORGANISATION

PROGRAMME - HORAIRES

Le 11^{ème} Rallye du Boulonnais V.H.C. C.C. Desvres-Samer est organisé en doublure du 35^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer. Il est ouvert à toutes les voitures VHC et Classic. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au 35^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer, qui fera foi en cas de contestation. **La participation étrangère est autorisée.**

Les concurrents du rallye V.H.C partiront devant le Rallye du Boulonnais C.C. Desvres-Samer moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Détroit organise avec l'Auto Club Côte d'Opale (ACCO) les 22 et 23 août 2026 un rallye automobile régional de véhicules historiques de compétition (V.H.C.) en doublure du rallye du Boulonnais C.C. Desvres-Samer dénommé :

11^{ème} Rallye du Boulonnais V.H.C. C.C. Desvres-Samer

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.



1.1P : Officiels :

La liste des officiels est identique au 35^{ème} Rallye Régional du Boulonnais C.C. Desvres-Samer sauf :

Directeur de course V.H.R.S. et V.H.C. M. Gilles DANIEL (2462 0101)

Commissaire Technique V.H.R.S. et V.H.C. M. Bernard POTTIER Gorduche (5010 0112)

1.2P : Eligibilité :

Ce rallye compte pour :

La coupe de France des rallyes V.H.C. 2026.

Le championnat V.H.C. de la Ligue du Sport Automobile des Hauts-de-France.

Le Challenge ACCO et ASA du DETROIT.

ARTICLE 3P : CONCURENTS ET PILOTES

3.1P : Demande d'engagement – inscriptions :

Tout équipage qui désire participer au 11^{ème} RALLYE DU BOULONNAIS V.H.C. C.C. DESVRES-SAMER doit adresser au secrétariat, **avant le lundi 10 août 2026 à minuit** la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

- Les droits d'engagements sont fixés à **325 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €
- Fournir copie de la 1^{ère} page du PTH

3.1.1.9P. Le nombre des engagés est fixé à **180 voitures maximum pour les trois rallyes confondus (VHRS + VHC + MODERNES).**

Interruption du rallye et forfait : identique au rallye MODERNE.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1P : Voitures admises

Conforme aux règles spécifiques VHC 2026 et au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2026.

4.3P : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

La publicité obligatoire sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1P : DESCRIPTION

Rallye identique au rallye " moderne ".

6.2P : RECONNAISSANCES.

Rallye identique au rallye " moderne ".

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

7.2.11P : Idem Rallye moderne

7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité.

7.5.17.P : SECURITE DES CONCURRENTS

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible.

ABANDON

Il est OBLIGATOIRE d'avertir le P.C. le plus rapidement au : **03.21.81.47.19**

Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course pour signaler les abandons ou signaler un accident.

ARTICLE 8P : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA 2026.

ARTICLE 9P : CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2026 et au règlement standard de la Coupe de France des rallyes VHC 2026.

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2026.

ARTICLE 10P : PRIX – COUPES

Conforme au règlement standard des Rallyes VHC FFSA 2026.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé sur la Place Foch à SAMER.

Il n'y aura pas de prix en espèces.

Renseignements sur Internet :

- 1) www.sportautonord.com (site de la Ligue Régionale du Sport Automobile des Hauts de France)
- 2) <http://asadudetroit.com> (site de l'ASA du Détroit)
- 3) www.ffsa.org (site FFSA)
- 4) www.pksoft.fr (classement et tableau d'affichage numérique)
- 5) ACCO- Rallye du Boulonnais – CCDS (page Facebook du rallye)

